

LYCEE « André CHAMSON »

1 boulevard Pasteur - 30120 LE VIGAN - ☎ 04.67.81.01.77 - ce.0300050s@ac-montpellier.fr

DOSSIER DE RÉINSCRIPTION AU LYCEE

Entrée en Classe de 1ère GT ou 1ère PRO- Année 2014-2015

Cocher cette case si c'est un redoublement

NOM et Prénom de L'ELEVE	Numéro de tél portable de l'élève
	Mail de l'élève

Madame, Monsieur,
Une procédure de réinscription au lycée est prévue pour les élèves de 2^{nde} et 1ère, ainsi que pour ceux qui doubleront la classe de terminale

Les élèves rapporteront **impérativement** ce dossier le **Jeudi 12 juin 2014**
☛ **Un assistant d'éducation aura en charge de récupérer tous les dossiers dans la classe le jour indiqué.**

PIECES A FOURNIR	Réservé à l'administration
Dossier de réinscription complété p1 et p3 (fiche pédagogique d'entrée en 1 ^{ère})	
1 photo récente <i>avec Nom et Prénom de l'élève au dos</i>	
Fiche d'urgence infirmerie + photocopie du carnet de vaccination	
Règlement intérieur du lycée (à conserver par la famille)	
Coupon réponse « droit à l'image » et « règlement intérieur »	
Facultatif : Fiche d'inscription MDL + règlement de 5euros (espèces ou chèque à l'ordre de la MDL)	
Imprimé Photographie de classe à compléter	
Notes du bac français en cas de doublement 1ère	
Photocopie de l'attestation de recensement (ou de la journée d'appel)	
Dossier d'internat	
Circulaire sur le service d'internat et de restauration (à conserver par la famille)	
Coordonnées familiales	
Y a t'il eu un changement dans la situation familiale depuis la rentrée de septembre 2013 ? <input type="checkbox"/> Si oui, joindre copie du jugement ou du livret de famille <input type="checkbox"/> Non	
Y a t'il eu un changement d'adresse ou de numéro de téléphone des parents ? <input type="checkbox"/> Si oui, nouveau numéro ou nouvelle adresse : <input type="checkbox"/> Non	
Y a t'il eu un changement de coordonnées bancaires depuis la rentrée de septembre 2013 ? <input type="checkbox"/> Si oui, joindre nouveau RIB <input type="checkbox"/> Non	
Nom et signature responsable légal	

☛ **Veillez noter que** - tous les livres prêtés sont rendus (ou remplacés à l'identique) en cas de perte.
- un élève débiteur (demi-pension, internat, sortie scolaire) ne peut être réinscrit à la demi pension ou à l'internat
- un dossier incomplet suspend la réinscription de l'élève.